

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 24 octobre 2022

**modifiant l'arrêté du 3 mars 2014 portant nomination de régisseurs de recettes
auprès du Conseil d'Etat (site du Palais-Royal)**

NOR: JUSE2231118A

Le vice-président du Conseil d'Etat,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2021-1221 du 23 septembre 2021 relatif aux mesures d'harmonisation des procédures de recouvrement forcé des créances publiques et aux compétences territoriales des huissiers des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1991 modifié par l'arrêté du 14 mai 1991 chargeant le vice-président du Conseil d'Etat des fonctions d'ordonnateur principal ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ses agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 avril 1995 modifié instituant une régie d'avances et une régie de recettes auprès du Conseil d'Etat, et habilitant le vice-président du Conseil d'Etat à instituer ou à modifier des régies d'avances et des régies de recettes auprès des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs et instituant une régie d'avances et une régie de recettes auprès de la Cour nationale du droit d'asile ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2013 portant institution d'une régie de recettes auprès du Conseil d'Etat (site du Palais-Royal) ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2014 portant nomination de régisseurs de recettes auprès du Conseil d'Etat (site du Palais-Royal) ;

Considérant qu'il convient de modifier l'article 3 de l'arrêté du 3 mars 2014 susvisé afin de nommer M. Denis SEVIN et Mme Elodie DURAN en qualité de mandataires suppléants en remplacement de Mme Christine PATERNOTTE ;

ARRETE

Article 1

Il est mis fin aux fonctions de régisseur suppléant de recettes auprès du Conseil d'Etat (site du Palais-Royal) de Mme Christine PATERNOTTE.

Article 2

Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 3 mars 2014 susvisé sont modifiées comme suit :

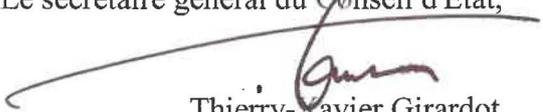
« Article 3 : Monsieur Denis SEVIN, secrétaire administratif de classe normale et Madame Elodie DURAN, secrétaire administrative de classe supérieure, sont nommés mandataires suppléants de recettes auprès du Conseil d'Etat (site du Palais-Royal), à compter du 1^{er} octobre 2022 »

Article 3

Le Secrétaire général du Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **24 OCT. 2022**

Pour le vice-président du Conseil d'Etat,
et par délégation,
Le secrétaire général du Conseil d'Etat,


Thierry-Xavier Girardot